Réglement du 1er Concour Photographique de 2018 du village d'Andres

Article 1

Le concour photo est ouvert a toute personne résident à Andres (amateur ou professionnel) sur le thème:

«La Faune et la Flore de notre village»

Ce thème a pour objectif de mettre en valeur la richesse de notre village. Il prend en considération les paysages, animaux, fleurs,...

Les participants pourront, à leur convenance, présenter une ou plusieurs (3 maximum) photographies.

Il comprend trois catégories:

- Jeunes (jusqu'à 18 ans)
- Adultes (plus de 18 ans)
- Classes (école)

La participation est gratuite. La récupération des photos se fera en Mairie à la date du 1er Décembre 2018 et la remise des prix se fera lors de la présentation des voeux du Maire ainsi que l'exposition des photos.

Article 2

Chaque participant peut présenter **trois photographies sur support papier (qualité photo)**. Les concurrents sont libres de proposer des images en couleurs, noir et blanc, sépia, argentique ou numérique. Les montages sont autorisés à condition qu'ils soient accompagnés de la prise de vue originale (format ordinaire). Les photos doivent comporter au dos un titre et les coordonnées du participant (nom, prénom, adresse postale et/ou électronique).

Format de la photo: 20x30 (ou format très proche)

Les encadrements sous verre ne seront pas acceptés.

Il sera indiqué la location précise de la photo, mais aussi elle pourra être accompagnée d'une légende.

Article 3

Les photographies participant au concours doivent être l'entière réalisation de l'auteur (développement excepté) qui doit en posséder les droits. La Mairie se réserve un droit de vérification en cas de litige sur l'identité de l'auteur d'une oeuvre présentée. De même, l'auteur s'engage à ce que ses photographies soient libres de droits artistiques ou autres et accepte, le cas échéant, de fournir à la Mairie une copie numérique. Il devra aussi accepter la reproduction et la parution de ses oeuvres, ainsi que la citation de ses nom et prénom, notamment dans la presse.

Article 4

Les dépôts devront parvenir à l'adresse suivante:

Mairie d'Andres

48 Rue des Ecoles

62340 Andres

La date limite des dépôts est fixée au **vendredi 30 novembre 2018 à 16h30.**

Article 5

Chaque dépôt doit être accompagné de la fiche d'inscription réglementaire, selon le modèle joint (voir ci-après).

Article 6

Tous les dépôts seront soumis à un jury souverain.

Les photographies primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques. Les décisions seront sans appel.

Article 7

Un premier prix du concours sera attribué au gagnant de chaque catégorie (jeunes, adultes et classe). d'autres lots récompenseront les participant primés (2e et 3e prix)

Les résultats seront proclamés à la fin des voeux du Maire.

Les lauréats acceptent que leurs noms soient cités dans les différents supports de communication de la commune.

Article 8

Tout en prenant soin des épreuves, la Mairie décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage éventuels causés aux photographies pendant l'exposition ou le transport. De même, la Mairie ne pourrait être tenue pour responsable si un cas de force majeure l'obligeait à suspendre, modifier ou annuler le concours.

Article 9

Après l'exposition, les photographies seront à retirer en Mairie ou renvoyées **sur demande** à leur propriétaire.

Article 10

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Fiche d'inscription (à joindre à votre envoi et à expédier en Mairie)

| Nom (ou nom de l'enseignant responsable): |
|---|
| Prénom : |
| Adresse: |
| Tél: |
| E-mail : |
| |
| Date de naissance (obligatoire pour les moins de 18 ans) : |
| Déclare participer au concours photo «La Faune et la Flore de notre village» organisé par la Mairie D'andres et avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clases sans restriction. Atteste en outre que les photographies sont de son entière réalisation. Concernant le droit d'image, reconnais que la Mairie se dégage de toute responsabilité. |
| Photographie(s) présentée(s) : |
| Titre 1 : |
| Titre 2 : |
| ••••••••••••••••••••••••••••••••••••••• |
| Titre 3: |
| |
| A |
| En cas de nécessité, n'oublez pas de nous joindre une enveloppe libellée a votre adresse pour le retour de la (ou des) photographie(s) |
| Si vous avez des idées de thèmes pour 2019, merci de les indiquer! Ma (ou mes) |

Merci pour votre participation et bonne chance.